

Montant maximum d'un loyer en meublé au 01/08/15

Par **ardigasna**, le **21/07/2015** à **07:23**

Avec l'encadrement des loyers à partir du 1er aout 2015, quel est le montant maximum légal de location meublée au m2 pour un studio de 24 m2 situé rue de la Fédération Paris 15 ème?
Remerciements anticipés.